

/ I.K.A.M. /

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P 1044 KIGALI.-

CE
MT

Note de service n° 2470 /12.11 du 28 /10/1982

Concerne: L'utilisation du Téléphone.

Après constatation de l'emploi abusif des téléphones dans certains services, je porte à la connaissance de tout le personnel central du Ministère que:

- Personne ne peut téléphoner dans une préfecture à l'intérieur du pays sans l'autorisation de son Directeur Général ou du Secrétaire Général.
- Personne ne peut téléphoner à l'étranger sans l'autorisation du Ministre (ou du Secrétaire Générale en l'absence du Ministre).
- Les communications interurbaines ou internationales d'ordre personnel seront entièrement à charge des intéressés.
- Le téléphone ne peut pas être accessible aux agents de passage au quartier commercial sauf extrême nécessité.
- Les attroupements au central téléphonique ne sont plus admissibles.

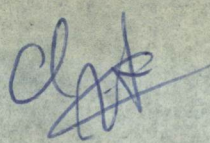
Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.-

ho




Monsieur le Chef de Bureau
Formation
=====

Suite à l'entretien que nous avons eu dans la soirée du 20/10/1982 avec le Directeur de l'Encadrement et Formation, et vous même, entretien portant sur la note qui accompagnait le Dossier "Organisation d'une Campagne Nationale contre l'analphabétisme".

J'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes:

- Contrairement à ce que vous dites, en écrivant ma note, je ne refusais aucunement le travail que vous m'aviez demandé d'exécuter. Par respect de la hiérarchie, je me dois d'exécuter tout travail administratif me proposer par mes Chefs Hiérarchiques.
- Tout simplement, ne voulant pas faire retarder un dossier très urgent, (vous veillerez bien vous référer à la mention "très urgent" que porter ce dossier) et compte tenu du fait que j'ai un problème de mal des yeux (je lis difficilement du rouge et tout texte d'une page écrit en rouge me donne un mal de tête) je vous l'ai retourné le plus rapidement possible pour que vous réagissiez en conséquence, compte tenu de l'urgence de ce dossier.

Je vous signale donc qu'il y a eu équivoque au plutôt erreur d'interprétation. A mon avis, il n'y a aucune raison d'en faire un cas litigieux.

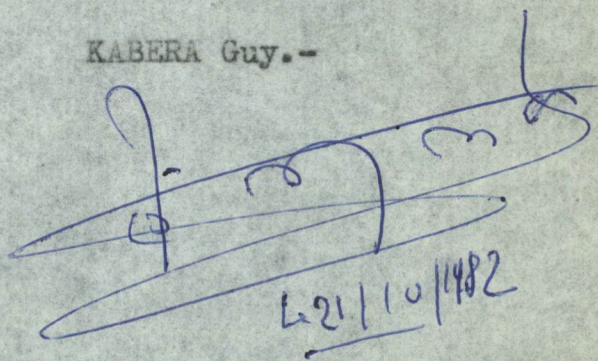
Toutefois, si votre position resterait inchangée, je vous présente sincèrement mes excuses et vous demande d'oublier cette situation qui risquerait de porter préjudice non seulement à l'intérêt de notre Bureau Formation, mais aussi de toute la Direction Encadrement et Formation.

Je compte sur votre bonne compréhension.

KABERA Guy.-

C.P.I à:

- Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse
K I G A L I
- Monsieur le Directeur de l'Encadrement
et Formation
K I G A L I


21/10/1982

Note au Directeur Général de la Jeunesse

Rapport d'utilisation

Concernant les vivres frais qui devaient être consommés par les athlètes les 18, 19 et 20 Décembre 1982, j'aimerais vous en donner un rapport d'utilisation ci-après:

Désignation	! Nombre de personnes !	! Quantité reçue !	! Quantité consommée !	! Quantité restante !
Riz	! 220	! 300 Kg	! 170 Kg	! 30 Kg
Sucre	! 220	! 200 Kg	! 176 Kg	! 24 Kg
Lait en poudre	! 220	! 150 Kg	! 100 Kg	! 50 Kg
Thé	! 220	! 12 Kg	! 12 Kg	! -
Margarine	! 220	! 66 boîtes	! 63 boîtes	! 3 boîtes
Huile	! 220	! 6 bidons de 5 litres	! 6 bidons	! -
Sel	! 220	! 50 Kg	! 10 Kg	! 40 Kg
Pains	! 220	! 330 pains	! 330 pains	! -
Pomme de terre	! 220	! 250 Kg	! 250 Kg	! -
Viande	! 220	! 250 Kg	! 250 Kg	! -
Choux	! 220	! 165 Kg	! 165 Kg	! -
Aubergines	! 220	! 165 Kg	! 165 Kg	! -
Oignon	! 220	! 4 kg	! 4 Kg	! -

Ustensiles de table et autres matières consommées

Désignation	! Quantité reçue !	! Quantité remise !	! Quantité perdue !	Observation
Couteaux de table	! 50	! 50	! -	! -
Cuillères	! 250	! 250	! -	! -
Assiètes	! 220	! 220	! -	! -
Gobelets	! 220	! 220	! -	! -
Ouvre-boîtes	! 5	! 4	! 1	! il a été subtilisé
Couverture de GACULIRO	! 90	! 90	! -	! -
Couverture Zama	! 131	! 130	! 1	! elle n'a pas été remise par l'encadreur de GITARAMA
Savons Sulfo	! 220	! -	! -	! -
Papier hygiénique	! 50 roul.	! 10	! -	! -

Il y a lieu de signaler qu'un souper du 20 décembre 1982 qui n'était pas initialement prévu a été comblé grâce à l'argent qui restait sur l'achat des couteaux de table. Quant au matériel mis à notre disposition par l'E.T.O. tout a été remis en parfait état.

RUDASINGWA Jean Marie Vianney
Bureau Sports Individuels.